



L'état de la santé mentale au Canada

Enveloppes budgétaires

allouées à la santé mentale, aux dépendances et à l'utilisation de substances

Au Canada, le financement des soins en matière de santé mentale, de dépendance et d'utilisation de substances (SMDUS) provient de diverses sources. La présente communication décrit les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en SMDUS.

RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Le gouvernement fédéral alloue des fonds aux provinces et aux territoires au moyen du Transfert canadien en matière de santé, pour couvrir leurs dépenses en services de santé.

Les provinces et les territoires ont reçu plus de 52 milliards de dollars en 2024 au titre du Transfert, lequel augmente de 5 % par an.

Le gouvernement fédéral a octroyé aux provinces et aux territoires des fonds annuels pour les soins de santé mentale dans le cadre d'accords à court terme signés en 2017 et en 2023.¹

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Accords bilatéraux en santé de 2017	600 M\$	600 M\$	600 M\$	0\$
Accords bilatéraux en santé de 2023	301 M\$	301 M\$	301 M\$	301 M\$ ²
Total	901 M\$	901 M\$	901 M\$	301 M\$



Dans les accords bilatéraux en santé de 2023, le gouvernement fédéral a désigné la santé mentale comme l'une des quatre priorités en matière de dépenses. Malgré cela, il n'a pas obligé les provinces et les territoires à augmenter leur financement des services de santé mentale et de santé liée à l'utilisation de substances.



Un financement bilatéral est un engagement à court terme; il ne permet donc pas de résoudre la crise des soins de santé mentale.



Programme sur l'usage et les dépendances aux substances :

144 millions de dollars

sur cinq ans, jusqu'en 2027-2028



Programme de prévention de la consommation de substances chez les jeunes :

20,2 millions de dollars

sur cinq ans, jusqu'en 2027-2028



Espace Mieux-être Canada :

240 millions de dollars

de 2021 à 2024 pour des services de soutien gratuits en matière de santé mentale. Le financement de ce service n'a pas été renouvelé.



Ligne d'aide en cas de crise de suicide (9-8-8) :

158,4 millions de dollars

sur trois ans, jusqu'en 2026-2027, pour assurer le fonctionnement de la ligne d'assistance nationale à trois chiffres



Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale :

46,3 millions de dollars

sur dix ans, jusqu'en 2029, pour promouvoir la santé mentale auprès des enfants et des jeunes, ainsi que des personnes qui en prennent soin



Fonds pour la santé mentale des jeunes :

annonce de **500 millions** de dollars sur cinq ans



Fonds d'urgence pour le traitement :

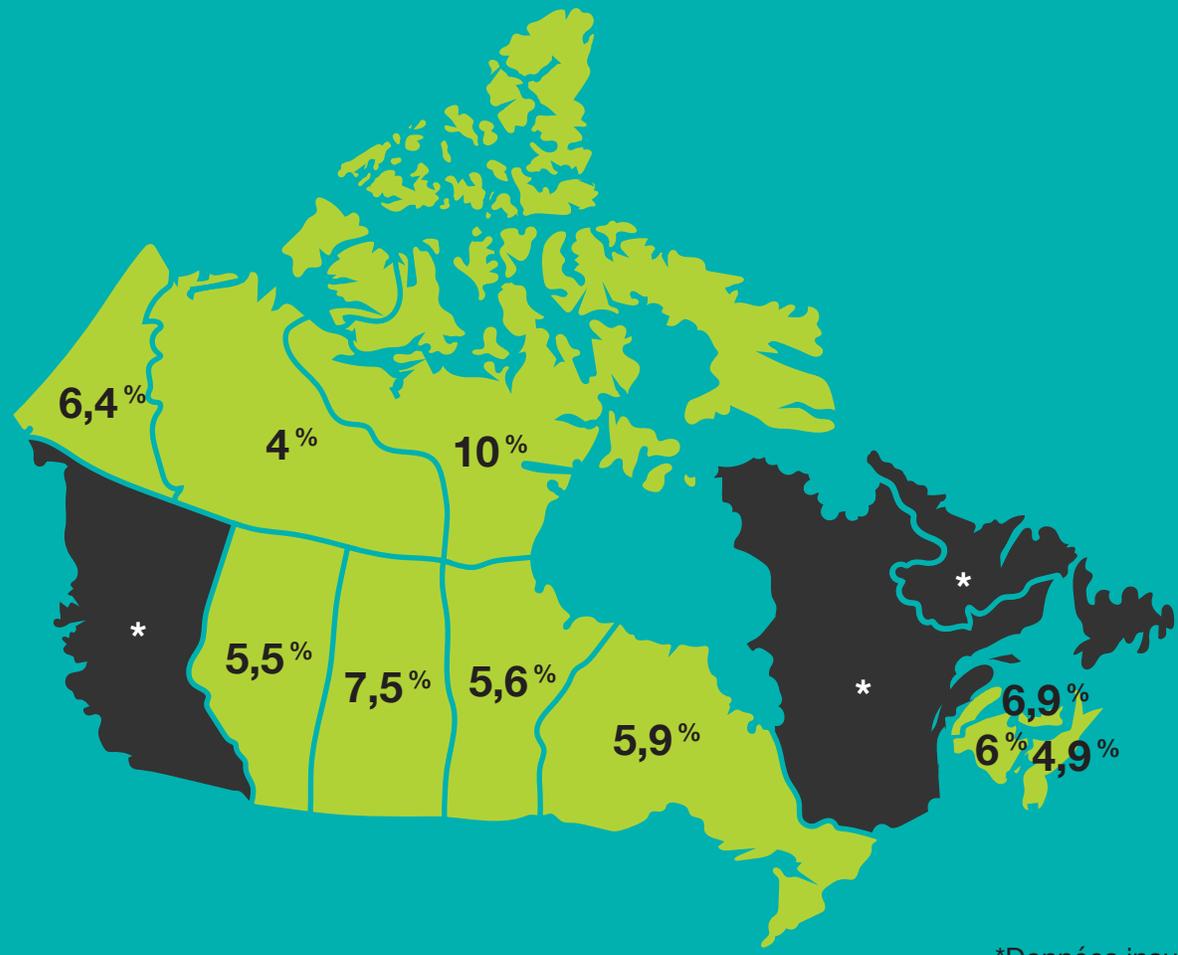
annonce de **150 millions** de dollars sur trois ans afin de répondre aux besoins urgents liés à la crise des opioïdes.

¹ Pour obtenir une analyse détaillée des accords bilatéraux, consulter SM Leduc (2024). Trop de promesses, trop peu de résultats : Analyse des investissements fédéraux dans les soins de santé mentale en vertu des accords bilatéraux Travailler ensemble de 2023. Toronto, Ontario : Association canadienne pour la santé mentale. <https://cmha.ca/fr/brochure/trop-de-promesses-trop-peu-de-resultats/>

² Les accords bilatéraux de 2023 ont été conclus pour trois ans (2023-2026), après quoi les provinces et les territoires pourraient modifier leurs plans d'action et consacrer davantage de fonds aux services en SMDUS. L'ACSM présume que le même financement annuel de 301 M\$ sera accordé après 2026.

³ Cette section fournit un aperçu de programmes lancés récemment par le gouvernement fédéral pour combler les lacunes dans l'accès aux soins et améliorer les résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les programmes fédéraux en matière de SMDUS.

En moyenne, les provinces et les territoires ne consacrent, pour l'année 2024-2025, qu'environ 6,3 % de leurs budgets de santé à la santé mentale : des dépenses inférieures à celles de nombreux pays semblables et bien en deçà des 12 % recommandés⁴.



*Données insuffisantes

ESTIMATIONS DE LA PART DU BUDGET DE SANTÉ GLOBAL AFFECTÉE À LA SANTÉ MENTALE (2024-2025)

C-B	AB	SK	MB	ON	QC	NB
Données insuffisantes	5,5 % (1,55 G\$)	7,5 % (574 M\$)	5,6 % ⁵ (439 M\$)	5,9 % (2 B\$)	Données insuffisantes	6 % (229 M\$)
N-É	Î-P-E	T-N-L	YT	NT	NU	CANADA
4,9 % (359 M\$)	6,9 % (77,5 M\$)	Données insuffisantes	6,4 % (43 M\$)	4 % (30 M\$)	10 % (54 M\$)	6,3 % (moyenne nationale)



4 Association canadienne pour la santé mentale (2022). Livre blanc « Agir pour la santé mentale », <https://www.agirpourlasantementale.ca/wp-content/uploads/2022/11/AfMH-White-Paper-FR-FINAL.pdf>
 5 Donnée fondée sur les dépenses de 2023-2024, celles pour l'année 2024-2025 n'étant pas disponibles.